



HISTOIRE DE LA PROTECTION JUDICIAIRE DES MINEURS DANS LE GRAND EST

Compte-rendu de la réunion de l'Atelier d'Histoire Sociale Visioconférence du 21/10/2021 de 14h30 à 16h30

Réalisé par Mélodie Barbier, Volontaire du Service Civique Cna.hes et Jacques Bergeret

Présents :

Jacques Bergeret, Salvatore Rapisarda, Alexandre Rauch, Mélodie Barbier, Bernard Delb, Bernard Balzani, Jean Rinnert, Jean-Paul Marchal

- * Le lien avait été envoyé également aux personnes suivantes qui n'ont pas rejoint la réunion : Florence Arnould-Coudray, Jacques Bourquin, Joël Bourquin, Michel Bouvier (empêché à la dernière minute), Françoise Cardiaire, Michel Chauviere, Noël Delemarre, Yves Douchin, Jacques Lepetit, Jean-Pierre Vidit, Jean-Jacques Yvorel.

I. Les objectifs de la réunion du 22 juillet

Bernard Balzani, Salvatore Rapisarda, Jean Rinnert et Michel Bouvier se sont retrouvés le 22 juillet dans un premier temps à Neufchâteau, pour parler de ce qu'ils pourraient faire. Trois objectifs de travail ressortent de cette journée :

- construire une frise historique de l'histoire de l'IPES puis ISES de Neufchâteau
- construire une frise historique de l'ISES de Montoy-Flanville
- récupérer le maximum d'éléments constitutifs de fonds de documentation en rapport avec ces histoires (archives publiques / archives privées personnelles d'anciens de l'Éducation Surveillée et de la Protection Judiciaire de la Jeunesse).

Ces trois objectifs peuvent aider à retrouver et bien identifier les périodes différentes qui ont marqué ces deux établissements disparus tout au long de leurs histoires, les dates principales, les événements qui ont marqué, les directeurs, les projets qui ont été menés etc.

La phase de travail collectif pour récupérer les documents, les dater, et les scanner pourrait donner lieu à une seconde phase impliquant un seul écrivain pour donner plus de visibilité et de cohérence à chaque ensemble ainsi constitué.

II. La formation : un axe à approfondir

Il s'agit de traiter en les distinguant, mais en montrant les relations :

- d'une part les formations qui ont concerné les élèves, tant de Neufchâteau que de Montoy-Flanville,

- d'autre part celles qui ont concerné les personnels s'étant retrouvés dans ces deux lieux.

Bernard Balzani estime que la formation du personnel serait un axe intéressant à approfondir, mais que pour le moment, ce ne soit pas la priorité, car il y a déjà du travail à faire quant à la formation des anciens élèves, qui ont eu plusieurs profils (délinquants en premier lieu, puis d'autres profils au fil des ans avec des garçons relevant de l'Aide Sociale à l'Enfance).

Pour les informations sur les archives des élèves, Bernard Balzani exprime l'idée que même s'il y a des règles à respecter pour les anciens documents, certains documents non officiels peuvent néanmoins s'avérer importants, témoignant de la situation réelle par exemple de ce qui était vécu alors que les documents officiels n'en rendent pas compte autant que cela. Salvatore Rapisarda rajoute en exemple que parfois les décisions de justice peuvent être retrouvées sans les annexes ; c'est pourquoi il pourrait être intéressant que des documents « d'à côté des documents officiels » mais ayant participé à la prise de décision soient recherchés et valorisés.

III. Partage de quelques-unes des séquences filmées à Neufchâteau à titre de témoignage d'un enfant, adolescent et adulte (Michel Bouvier) rendant compte d'un point de vue du côté de l'encadrement.

[Passage du montage vidéo réalisé à partir de quelques rushs par Alexandre Rauch, Volontaire du Service Civique, qui était essentiellement à la prise de vue].

Jean-Paul Marchal commente en premier, prévenant qu'il y a un « grand déséquilibre » entre le témoignage de Michel Bouvier, illustrant fondamentalement un point de vue du côté de l'encadrement, au regard du vécu des jeunes successivement à l'IPES puis à l'ISES de Neufchâteau. Bien que le point de vue de Michel Bouvier soit important, il faudrait, dans la mesure du possible, d'autres points de vue et si possible d'anciens élèves placés dans cet établissement.

Jean Rinnet conclut l'idée en décrivant à ce moment-ci : « Je suis arrivé dans l'établissement en 1963 ; Michel Bouvier était peu présent [...]. Je ne pense pas que les jeunes ressentiaient alors, au moment où j'ai également passé mon concours, cette espèce de bien-être qui ressort de manière décalé du propos de Michel. En effet, en 1963, l'atmosphère était assez pesante, assez exigeante, assez militaire. Ce qui est décrit par Michel dans la circulation des élèves du personnel vers les jeunes élèves de l'établissement, je ne l'ai guère connu qu'à l'occasion d'évènement assez particuliers.

IV. Les possibles chantiers d'archives

Il s'agirait d'avancer sur la question des sources archivistiques privées. Comme certains anciens de l'Éducation Surveillée et de la PJJ possèdent encore des documents chez eux (des copies ou des originaux de documents à valeur historique), il y aurait la possibilité, s'ils en sont d'accord, de commencer des chantiers d'archives privées avec l'aide du CNAHES par le biais des Volontaires du Service Civique.

✚ Dans un premier temps, il s'agirait :

- de savoir qui est d'accord pour s'engager dans une telle démarche ;
- de convenir avec eux par convention l'accord pour qu'au terme du chantier d'archives, dans des conditions à définir, les documents puissent faire l'objet d'un don aux archives publiques ou à l'association de leur choix : AHPJM ou CNAHES.

- de procéder à partir de là au travail même de chantiers d'archives visant à expliciter la nature des documents existants, puis à les décrire précisément en informatisant chaque fonds destiné aux chercheurs, éventuellement et simultanément en procédant à la reproduction scannée de certains documents pour en faciliter l'exploitation à distance dès à présent et par la suite.
- ✚ L'exploitation des documents ainsi identifiés et rendus accessibles, complémentaires à ceux en provenance d'archives publiques, pourra s'opérer en fonction d'une organisation collective au sein de l'Atelier d'Histoire social, encore à déterminer.
- ✚ En dernier temps, il y aura lieu de procéder aux versements des dons.

* * *